



Ville de Pontivy

Extrait du registre des délibérations

Tarifs 2020 – modifications liées à la situation sanitaire

DEL-2020-033

Numéro de la délibération : 2020/033

Nomenclature ACTES : Finances locales, divers

Information relative à l'environnement : non

Date de réunion du conseil : 27/04/2020

Date de convocation du conseil : 21/04/2020

Date d'affichage de la convocation : 21/04/2020

Début de la séance du conseil : 18 heures

Présidente de séance : Mme Christine LE STRAT

Secrétaire de séance : M. Paul LE GUERNIC

Étaient présents : M. Philippe AMOURETTE, M. Christophe BELLER, M. Loïc BURBAN, Mme Marie-Madeleine DORE-LUCAS, Mme Chantal GASTINEAU, Mme Stéphanie GUEGAN, Mme Annie GUILLEMOT, M. Michel GUILLEMOT, M. Georges-Yves GUILLOT, M. Michel JARNIGON, M. Hervé JESTIN, Mme Madeleine JOUANDET, Mme Elisabeth JOUNEAUX-PEDRONO, Mme Laurence KERSUZAN, Mme Emmanuelle LE BRIGAND, M. Paul LE GUERNIC, Mme Alexandra LE NY, Mme Christine LE STRAT, Mme Maryvonne LE TUTOUR, Mme Sylvie LEPLEUX, Mme Laurence LORANS, M. Yann LORCY, M. Christophe MARCHAND, M. François-Denis MOUHAOU, M. Jacques PERAN, Mme Soizic PERRAULT, M. Alain PIERRE, Mme Claudine RAULT, Mme Françoise RAMEL, Mme Véronique RISSEL, M. Eric SEGUET.

Étaient représentés : Mme Emilie CRAMET par Georges-Yves GUILLOT, M. Eddy RENAULT par Soizig PERRAULT

Tarifs 2020 – modifications liées à la situation sanitaire

Rapport de Yann LORCY

Les tarifs 2020 ont été adoptés par délibération DEL-2019-123 du 9 décembre 2019.

Les mesures nationales adoptées pour faire face à la crise sanitaire actuelle, impactent l'activité des commerçants utilisant habituellement l'espace public :

- Les restaurants et débits de boissons installant des terrasses, qui ne peuvent pas exercer cette activité,
- Les commerçants sur les marchés, dont les activités ont été suspendues (Halles) ou limitées de fait (marché de la Plaine et commerces ambulants rue Albert de Mun).

Afin d'apporter le soutien de la Ville aux commerçants impactés par la crise, il est proposé de modifier ces tarifs de la manière suivante :

- Annuler entièrement les droits de terrasses pour 2020 : l'activité est d'ores et déjà suspendue en application des mesures nationales, pour la majeure partie de la période à laquelle les terrasses sont utilisées habituellement ;
- Annuler pour 6 mois les droits de places pour les commerçants abonnés des marchés (place A. Briand, les Halles et rue A. de Mun) : le fonctionnement avant les mesures de confinement a été moins impacté, et l'activité se poursuit de manière restreinte pour le marché de la Plaine. L'application de cette mesure consiste à diviser le tarif annuel par deux (cf. annexe).

Les commerçants non abonnés aux marchés ne peuvent plus y venir en application des mesures nationales, et ne paient donc plus de droits de place.

Les commerçants ayant déjà réglé tout ou partie des droits de terrasses pourront demander le remboursement des sommes dans le cadre de la présente délibération auprès du Trésor Public.

Cette mesure de soutien constitue une diminution de recettes de la Ville pour un montant d'environ 17 000 € (montant de ces mêmes recettes en 2019).

Par ailleurs, la médiathèque est actuellement fermée du fait des mesures de crise. Afin de ne pas léser les usagers abonnés, il est proposé de proroger la durée des abonnements d'une durée équivalente à celle de la fermeture de la médiathèque. Cette durée ne sera connue que lorsque ces mesures nationales seront levées.

Nous vous proposons :

- De modifier les tarifs pour 2020 indiqués en annexe au montant nouvellement proposé,
- De maintenir inchangés les autres tarifs de la délibération précitée,
- De proroger la validité des abonnements en cours à la médiathèque, pour toute la durée de sa fermeture liée à la crise sanitaire.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Pontivy, le 28 avril 2020

**LA MAIRE
Christine LE STRAT**

Transmise au contrôle de légalité le :

Publiée au recueil des actes administratifs le :

Certifiée exécutoire

**LA MAIRE
Christine LE STRAT**